



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16
E-mail : snui@snui.fr http://www.snui.fr Réf. PC/03

Paris, le 4 Avril 2005

Communiqué de presse

Agents des impôts sous pression, Administration fiscale sous tension, Ministre et directeur sourds aux revendications...

Les agents de la Direction générale des impôts viennent de vivre une campagne de réception du public particulière. Plus 3 millions de personnes reçues dans les centres des impôts, plus de 2 millions d'appels téléphoniques, plus de 30 millions de déclarations « papier » déposées à saisir et traiter, peut être entre 2 et 3 millions de déclarations internet à récupérer dans le réseau informatique avant de les exploiter.

Au-delà des chiffres, déjà très instructifs en matière de charge de travail, la période a été marquée par des difficultés qui ont accru la tension sur les services : ainsi, la nouvelle case « redevance » et les défaillances du système de déclaration en ligne sont venus alimenter les questions des contribuables et risquent d'augmenter sensiblement une charge de travail déjà très lourde (examen des réclamations suite aux retards dus aux difficultés technologiques, traitement des erreurs potentielles dues à la redevance...).

Dans un contexte de baisse sans précédent des effectifs (près de 1 000 par an jusqu'en 2007), de réformes de structures continues et de hausse généralisée des objectifs, les agents des impôts subissent une rude et inquiétante dégradation de leurs conditions de travail et de leur pouvoir d'achat, et font face à une situation d'autant plus délicate que la légitime demande de reconnaissance de leurs qualifications est ignorée par le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et le Directeur général des impôts.

Mobilisés à hauteur de près de 60% le 20 Janvier et de 45% le 10 Mars, les agents des impôts continueront de réclamer leur dû. Le Ministre Thierry Breton devra donc bien répondre aux revendications lors du Comité Technique Paritaire Ministériel du 21 Avril prochain.

Pour recevoir les communiqués de presse sur messagerie, consulter le site [snui.fr](http://www.snui.fr)